Approche prospective pour une gestion intégrée du trait de côte

Atelier du 13 octobre 2016

Les conséquences du changement climatique sur le littoral.

La prise en compte des risques de submersion marine et de recul du trait de côte.

Etienne BLANDIN DDTM 56

Conséquences sur le littoral

Les conséquences du changement climatique sont déjà visibles

1. Gâvres mars 2008.

2. Tempêtes janvier 2014.

ST PIERRE QUIBERON - ISTHME

LARMOR-PLAGE LA NOURRIGUEL

DAMGAN LE ROHU

Prise en compte des risques littoraux

Première démarche de prévention : mieux connaître les zônes exposées :

- **Réalisation des cartes des zones basses, à partir de données topographiques et bathimétriques.**

- **Plusieurs hypothèses : élévation du niveau de la mer de 20 cm, 60 cm, et d'1 m.**

- **Scénario établi sur un niveau marin centennal (probabilité de 1/100).**

3. représentation cartographique des zones basses

* 3 classes d'aléa :

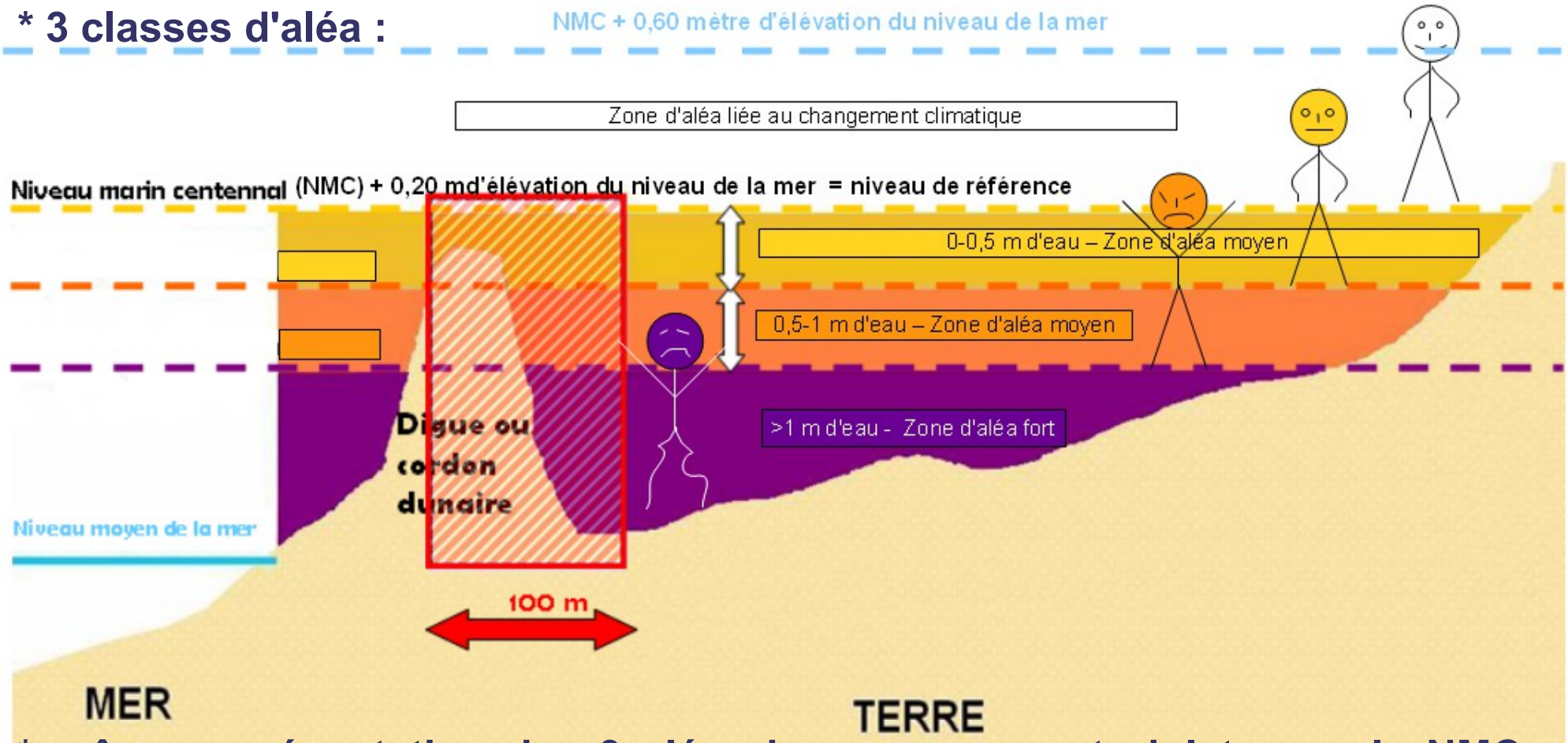

* même représentation des 3 aléas jaune, orange et violet sous le NMC + 0,60m d'élévation du niveau de la mer à l'horizon 2100

20 cms

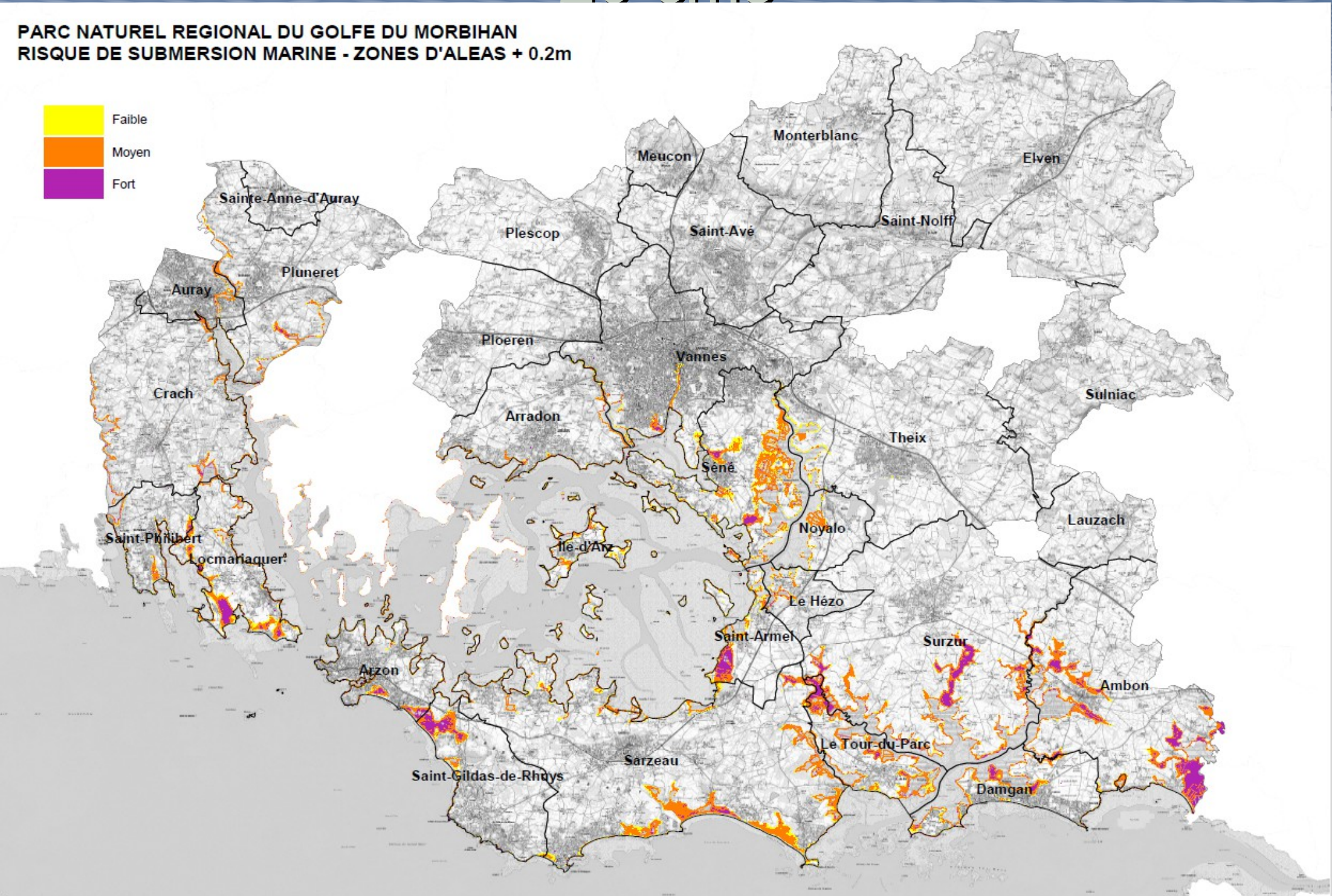
PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN
RISQUE DE SUBMERSION MARINE - ZONES D'ALEAS + 0.2m
Faible
Moyen
Fort
Monterblanc
Meucon
Elven
Sainte-Anne-d'Auray
Plescop
Saint-Avé
Saint-Nolff
Pluneret
Auray
Ploeren
Vannes
Crach
Sulniac
Arradon
Theix
Séné
Lauzach
Noyalo
Saint-Pierre
Locmariaquer
Ile-d'Arz
Le Hézo
Saint-Armel
Surzur
Arzon
Ambon
Le Tour-du-Parc
Sarzeau
Saint-Gildas-de-Rhuys
Damgan

60 cms

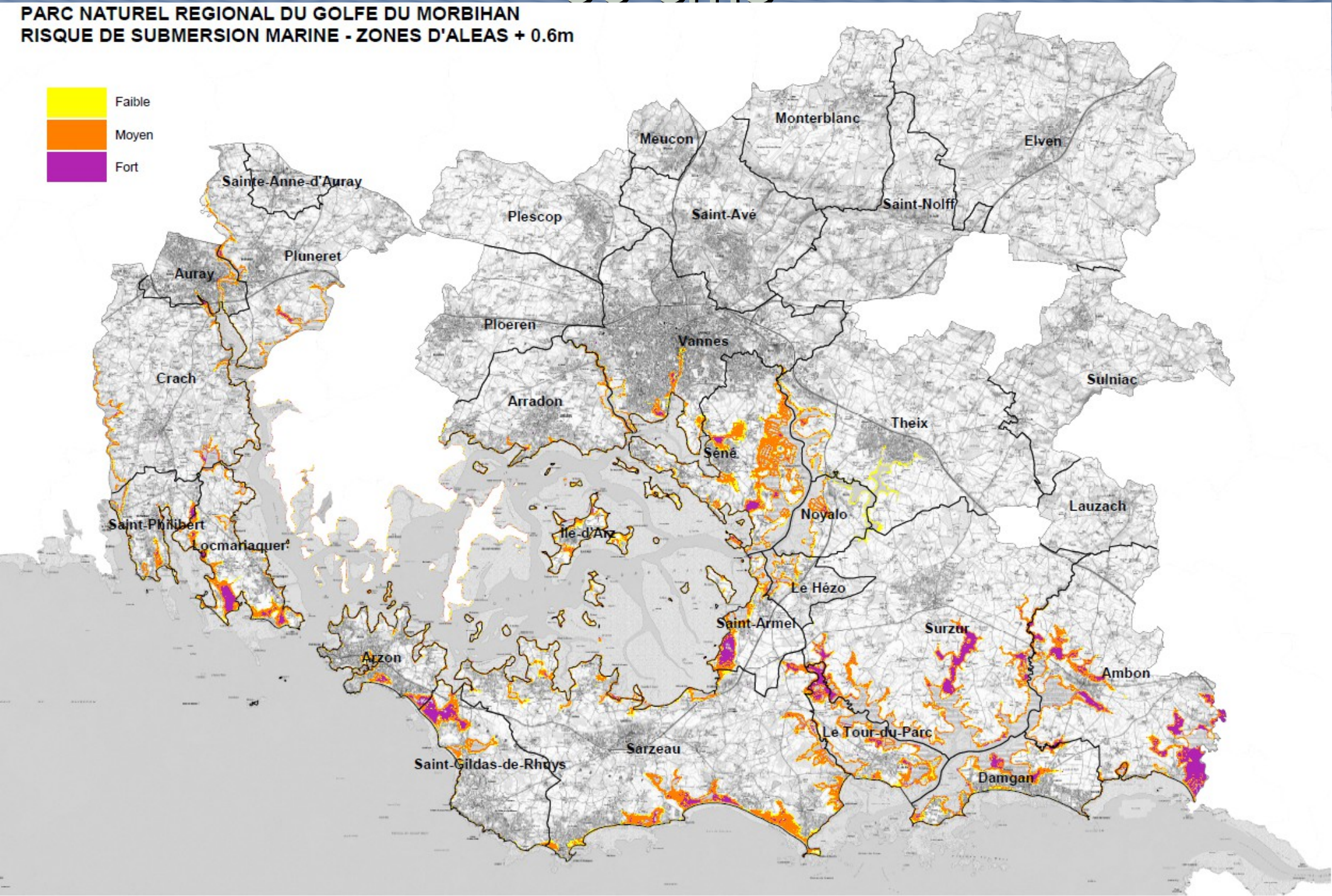
PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN
RISQUE DE SUBMERSION MARINE - ZONES D'ALEAS + 0.6m
Faible
Moyen
Fort
Sainte-Anne-d'Auray
Pluneret
Auray
Plescop
Meucon
Monterblanc
Elven
Saint-Avé
Saint-Nolff
Ploeren
Vannes
Crach
Arradon
Sulniac
Theix
Séné
Lauzach
Noyalo
Saint-Philibert
Locmariaquer
Ile-d'Arz
Le Hézo
Saint-Armel
Surzur
Arzon
Ambon
Le Tour-du-Parc
Sarzeau
Saint-Gildas-de-Rhuys
Damgan

1m

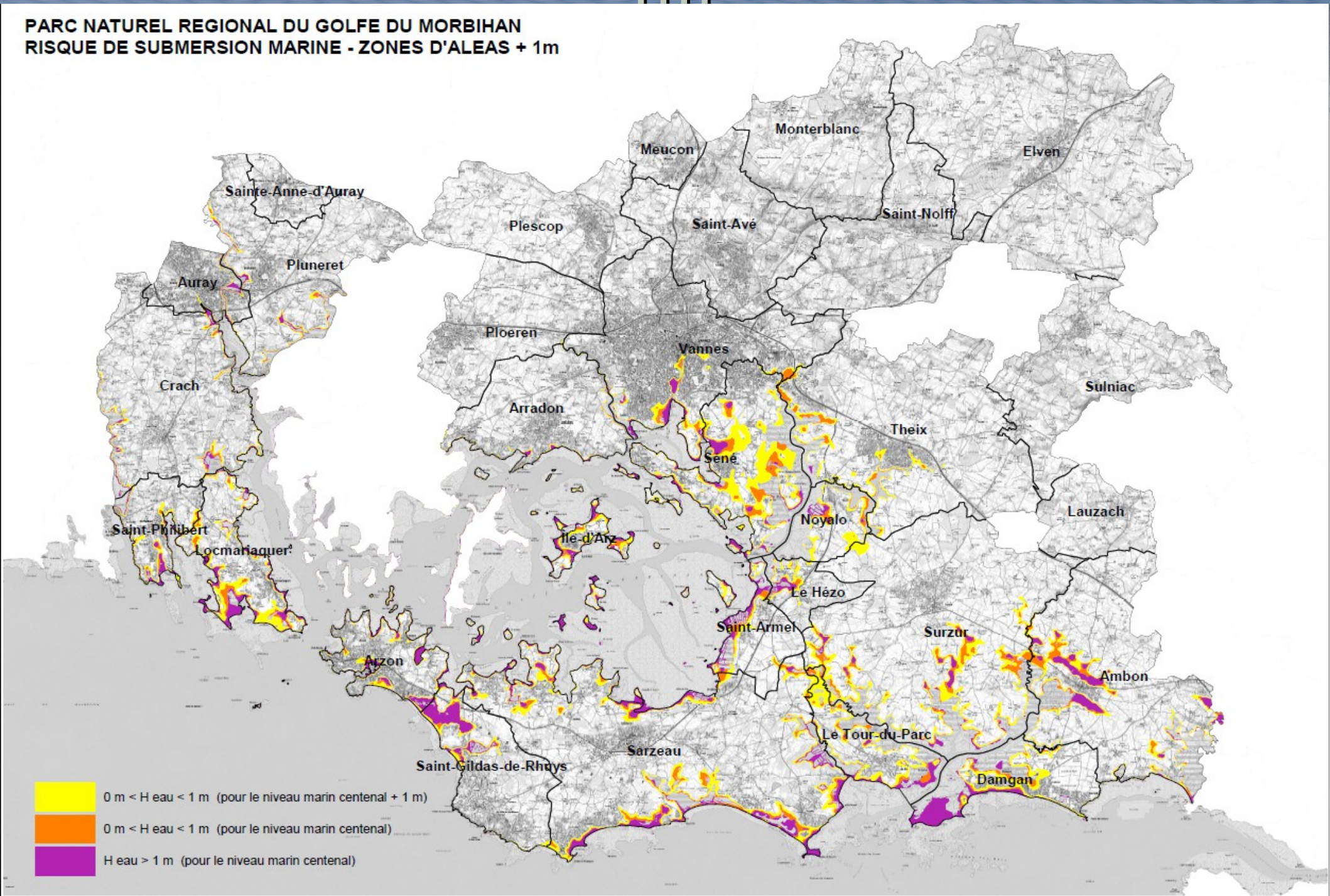
PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN
RISQUE DE SUBMERSION MARINE - ZONES D'ALEAS + 1m
Monterblanc
Meucon
Elven
Sainte-Anne-d'Auray
Plescop
Saint-Avé
Saint-Nolff
Pluneret
Auray
Ploeren
Vannes
Crach
Sulniac
Arradon
Theix
Sené
Lauzach
Noyalo
Saint-Philibert
Locmariaquer
Ile-d'Arz
Le Hézo
Saint-Armel
Surzur
Arzon
Ambon
Le Tour-du-Parc
Sarzeau
Saint-Gildas-de-Rhuys
Damgan
0 m < H eau < 1 m (pour le niveau marin centenal + 1 m)
0 m < H eau < 1 m (pour le niveau marin centenal)
H eau > 1 m (pour le niveau marin centenal)

Risque de submersion marine - Carte de l'aléa centennal + 60 centimètres
Commune de Damgan

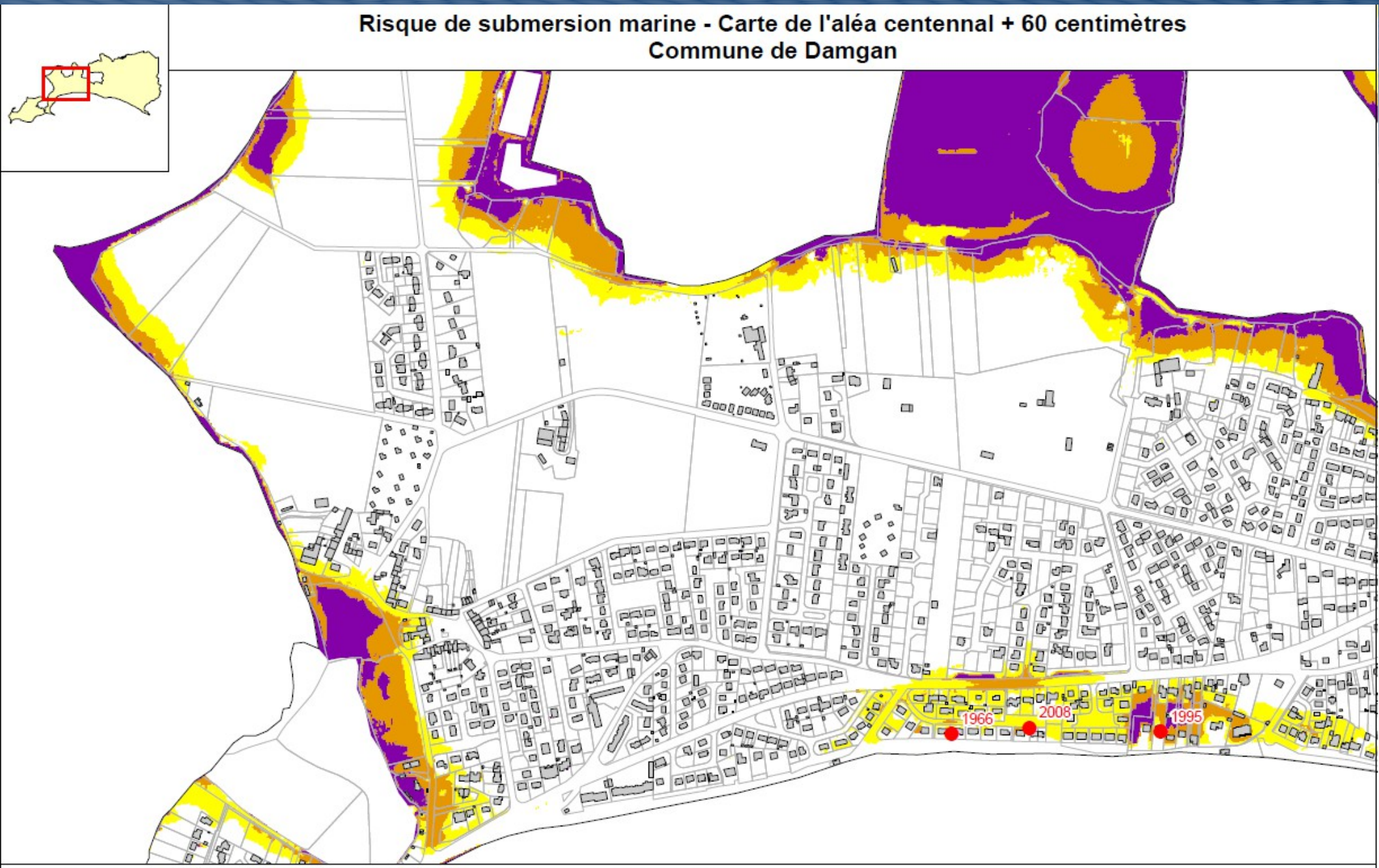

Aléa centennal + 60 cm

- Faible
- Moyen
- Fort

Ouvrage de protection (mise à jour du recensement en cours)

- Cordon dunaire
- Digue
- Zone de dissipation d'énergie (bande forfaitaire 100m)

- Parcelle
- Bâtiment

Evénement ayant entraîné une submersion marine avec son année d'occurrence (cf. document "Localisation des tempêtes")

Niveau centennal considéré : entre 3.80 et 4.00 m NGF IGN69 (cf. document "Niveaux extrêmes pour la commune de Damgan")

N W E S

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Morbihan

Sources :
Niveaux marins : SHOM/CETMEF 2008
Topographie : MNT 2*2m MESURIS 2010
Cadastre : DDTM56

0 25 50 100
Mètres

Conception : DHI
Date : Septembre 2011

III. Dispositifs mis en oeuvre

- Les plans de prévention des risques littoraux (PPRL).
- Les plans d'action de prévention des inondations (PAPI).
- Les Plans communaux de sauvegarde (PCS).

III. Dispositifs mis en oeuvre

- PPR littoral : document réglementaire de maîtrise de l'urbanisation établi sur la base de l'événement centennal ou historique si ce dernier est localement supérieur.

- Etude du plan de vague (niveau marin extrême combiné aux effets de la houle) du large à la côte (déferlement de la houle à l'approche du rivage) et détermination des aléas sur le modèle numérique terrestre (MNT).

Dans le Morbihan :

11 communes réparties sur 4 PPRL :

*** PPRL de Carnac**

*** PPRL de la Presqu'île de Rhuys : Arzon, St-Gildas de Rhuys, Sarzeau, le Tour du Parc, Damgan**

*** PPRL de l'anse du Stole : Ploemeur**

*** PPRL de la Petite Mer de Gâvres : Gâvres, Port-Louis, Riantec, Plouhinec**

PPRL Damgan aléas 2100

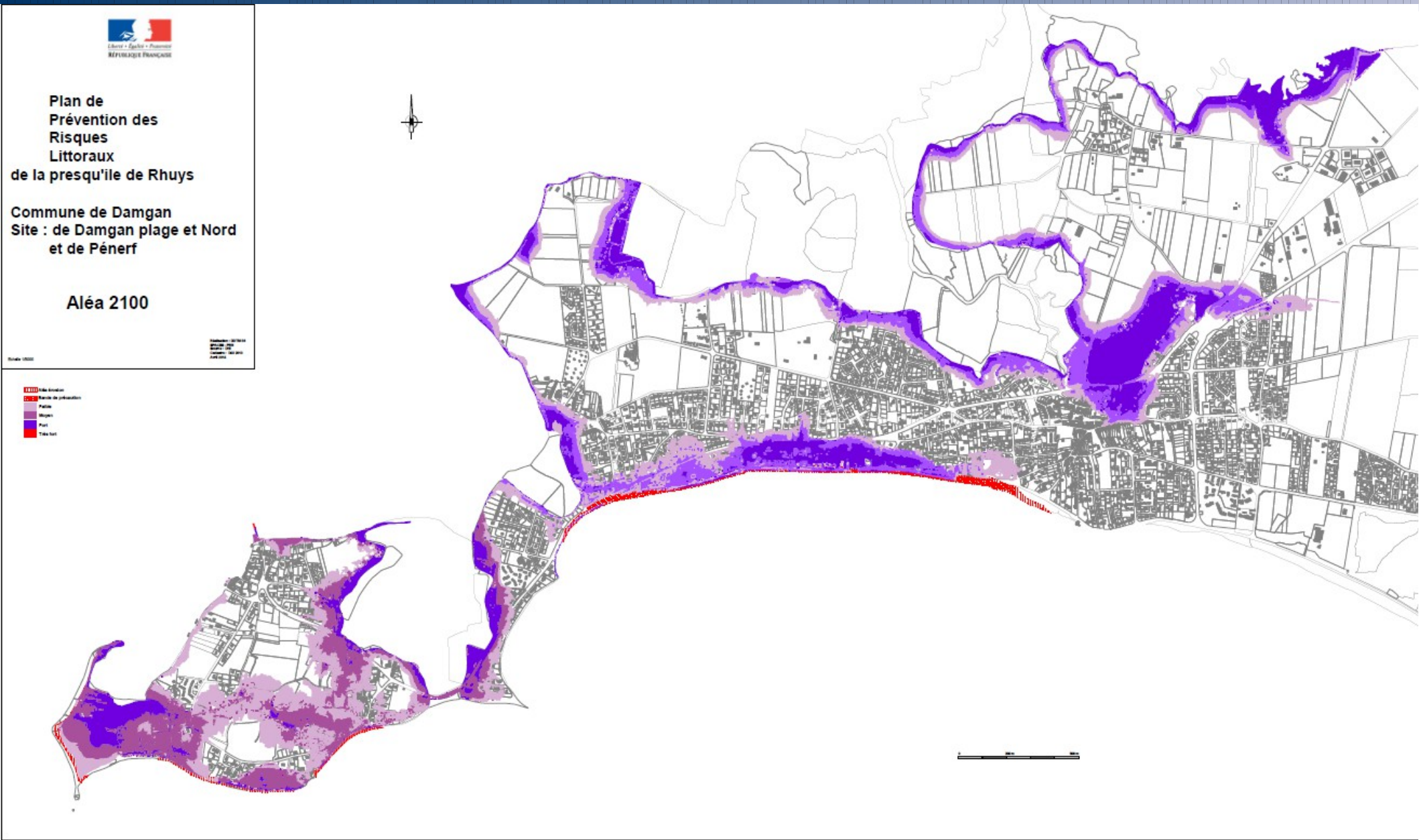

PPRL Damgan enjeux

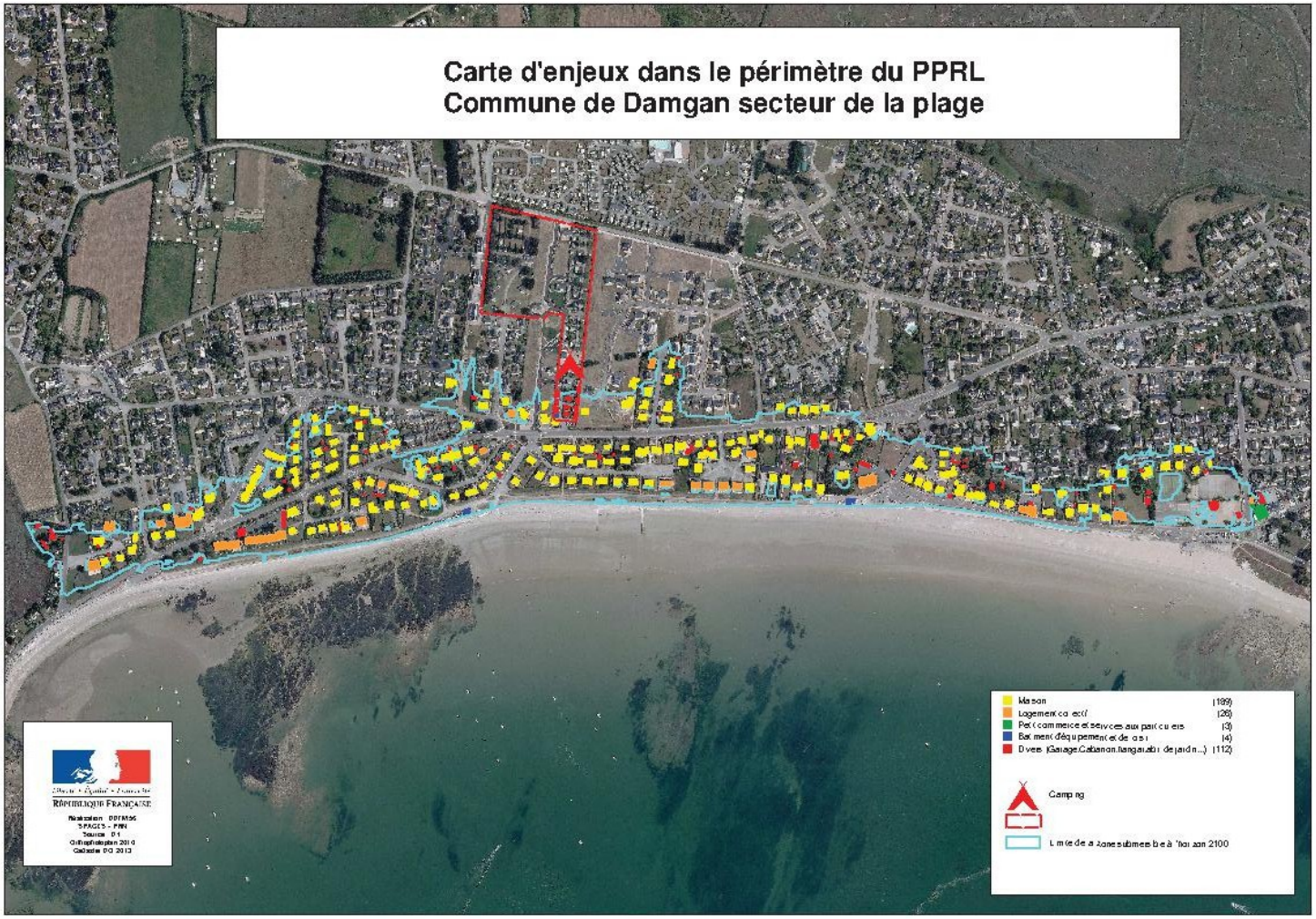

PPRL Damgan zonage réglementaire

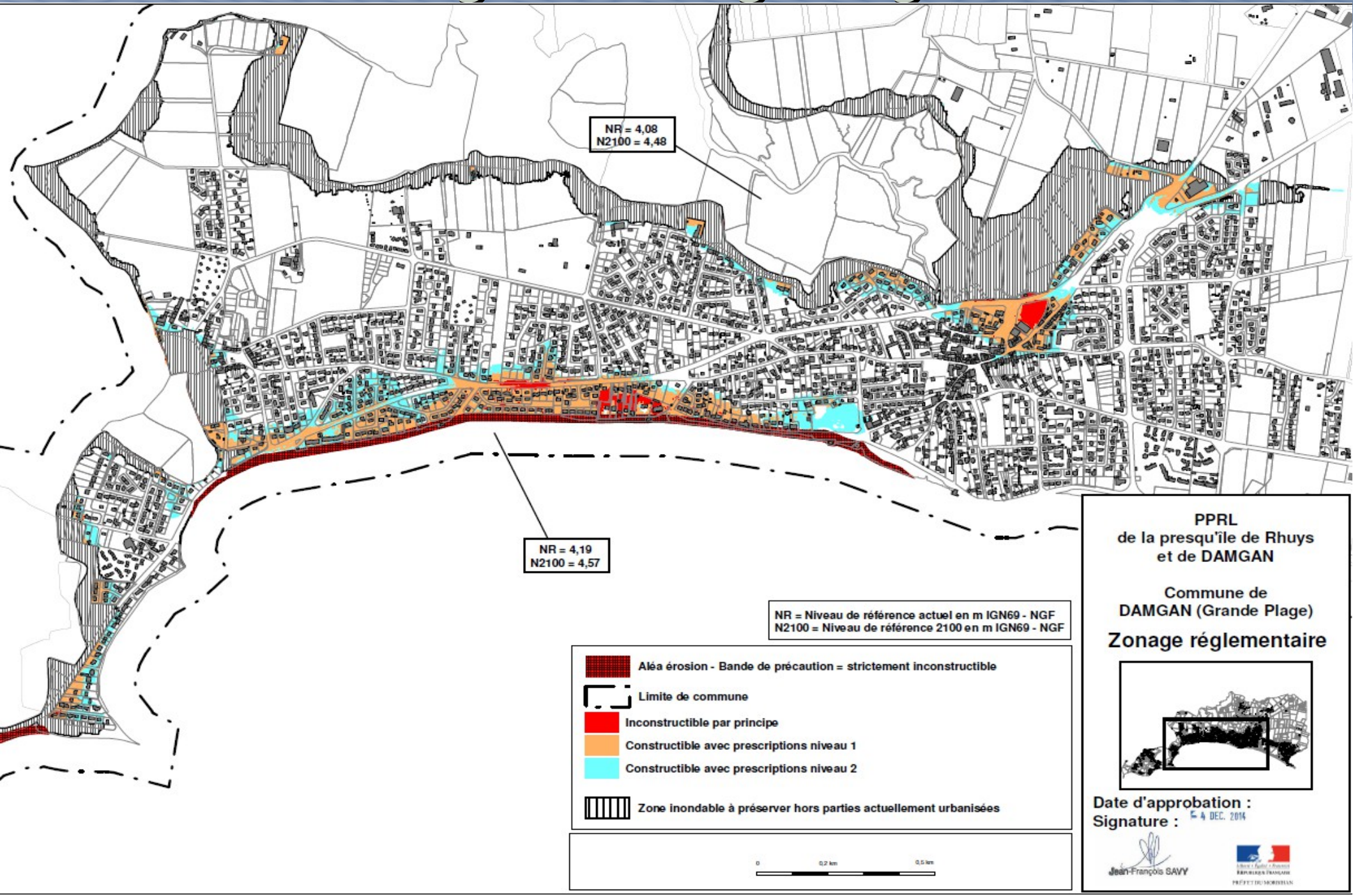

III. Dispositifs mis en oeuvre

Le plan d'action de prévention des inondations (PAPI)

* Un outil de coordination et de gouvernance pour une planification des interventions,

* Un outil de partenariat entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales,

* Un outil de concertation : vision commune entre tous les acteurs du territoire,

* Un outil de gestion du risque érosion et submersion marine dans sa globalité : Prévention/Prévision/Protection

* Un outil d'aide à la décision : vision globale et transversale des actions de prévention des risques littoraux.

III. Dispositifs mis en œuvre

- Les Plans Communaux de Sauvegarde :

- Outils réalisés par les communes.

- Permettent aux élus et aux services d'anticiper et de se préparer à une crise.

- Participent à la culture du risque.

IV Des responsabilités partagées

Le propriétaire riverain est responsable de la protection de sa propriété et des dommages causés par les éboulements de son terrain (loi 1807).

Le maire a obligation de prendre les mesures de police propres à écarter le danger.

Les collectivités élaborent les SCoT et PLU, délivrent les permis de construire. Elles peuvent intervenir en matière de défense contre la mer (future compétence GEMAPI).

IV Des responsabilités partagées

Le Préfet veille au respect des textes et exerce le contrôle de légalité. En tant que gestionnaire du Domaine Public Maritime, il accorde les autorisations d'occupation temporaire.

L'État doit garantir une politique coordonnée sur le long terme en matière de gestion des risques d'érosion côtière alliant prévention et protection des lieux habités. Il a élaboré en 2012 une stratégie nationale qui rappelle notamment qu'il ne sera pas possible de protéger par des ouvrages la totalité du trait de côte français et qui préconise d'étudier la faisabilité de la relocalisation des biens et des personnes, notamment dans les secteurs à enjeux forts.

MERCI DE VOTRE ATTENTION